

Vaccination des personnes porteuses de facteurs de comorbidité à partir de la mi-avril

La stratégie de vaccination en Belgique prévoit de donner la priorité aux personnes à risque et aux personnes plus fragiles et notamment, à celles porteuses de facteurs de comorbidité. Et ce, afin de limiter au maximum les hospitalisations et donc, la pression sur le système de santé. La région bruxelloise suit ces priorités et vaccinera ce groupe cible parallèlement aux personnes de plus de 65 ans. Explications.

La vaccination du grand public a démarré au mois de mars en région bruxelloise avec la phase 1b. Cette phase prévoit la vaccination des personnes de plus de 65 ans, des personnes entre 18 et 64 ans inclus présentant des facteurs à risque et des travailleurs exerçant un des métiers essentiels. **Pour rappel, les différentes phases de vaccination sont explicitées sur le site coronavirus.brussels.**

Pour le moment, dans cette phase, ce sont les personnes de plus de 74 ans qui sont invitées à se faire vacciner. Suivra ensuite la tranche des personnes de plus de 65 ans. La vaccination des personnes porteuses de facteurs de comorbidité démarrera en parallèle de la vaccination des personnes âgées de plus de 65 ans.

En fonction de l'avancement de la vaccination des personnes de plus de 65 ans, tributaire de la livraison des vaccins et de l'obligation de garder un minimum de stock pour honorer les slots réservés et l'administration des deuxièmes doses, **cette phase "comorbidités" devrait démarrer au plus tôt.**

Les processus et les modalités seront bien sûr communiqués avant cette date, c'est-à-dire à partir du 3 avril, en fonction des décisions au niveau interfédéral sur l'adaptation du cadre légal nécessaire pour procéder à la gestion des données concernant ces groupes spécifiques. Pour le moment, les mutuelles et les médecins généralistes ne disposent pas encore de toutes les modalités pour aider et informer ces patients. Pour rappel, les patients ne doivent rien faire avant que cette phase de vaccination spécifique ne soit lancée. Plus d'informations à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Pour plus d'informations sur les facteurs de comorbidité prioritaires, surfez sur le site web du Conseil Supérieur de la Santé, en cliquant sur [ce lien](#).